



Qu'est-ce que le portage salarial ?

Fiche pratique publié le 16/07/2018, vu 1227 fois, Auteur : [Mathilde Lambert](#)

S'aventurer dans l'auto-entrepreneuriat n'est pas sans danger. C'est une entreprise qui comporte énormément de risques, et cela encore plus si vous envisagez d'abandonner votre boulot pour vous y consacrer. Ainsi, un nouveau mode de travail est né et s'est avéré la meilleure solution pour tout travailleur indépendant. Focus sur le portage salarial !

Définition du portage salarial

Le portage salarial est une forme d'emploi qui permet de [travailler en freelance](#) tout en conservant le statut de salarié. Vous bénéficiez de cette manière de tous les avantages d'un salarié classique et de la liberté de l'entrepreneuriat. Trois parties interviennent dans le processus. Primo, nous avons le salarié porté. Il s'agit du futur auto-entrepreneur qui est censé obtenir des marchés auprès d'entreprises clientes. Secundo, l'entreprise de portage est choisie par le salarié porté. Et tertio, la société cliente a recours aux prestations du salarié porté.

Principe du portage salarial

Le principe du portage salarial n'est pas du tout compliqué. L'entreprise de portage joue en quelque sorte le rôle d'intermédiaire entre les salariés portés et les entreprises clientes. Elle fournit le matériel que le futur auto-entrepreneur doit utiliser pour réaliser les services de la société cliente et encaisse les rémunérations y afférentes. Le porté est payé après par l'entreprise de portage.

Les avantages du portage salarial

Il s'agit d'une alternative qui vous sert d'initiation vers la création d'entreprises personnelles. Vous jouissez d'une indépendance dans l'exercice de votre activité et pouvez même travailler à domicile. Il vous évite les divers traitements liés à l'auto-entrepreneuriat.

source : <https://www.webportage.com/guide-du-portage-salarial>